l'Organe

Honni soit qui mal y pense

ISSN 1916-4947 Université Concordia • mensuel • volume 7 • numéro 3 • février 2010 www.lorgane.org

Hors-la-loi

Liste des condamnés

5. Pretty Woman, l'envers du décor

7. L'aide à autrui est-elle en extinction ?

11. L'anticonformisme sur deux roues

12. La poudreuse et l'adrénaline

14. Pour les États voyous, un coup de règle s'impose

18. Quand l'État s'immisce dans la chambre à coucher

20. Le « mashup » : une purée de poids

22. Films et musique

24. Revue littéraire

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice générale
Gabrielle Lefort

Directrice des communications
Andreia Furtado

Directrice des finances
Vera Zabeida

GRAPHISME

Directrice artistique
Myriam Des Cormiers

Éditrice photo
Cynthia Jabre

Collaboration photo
Milosz Maria Jurkiewicz

Illustration
Yulia Manyakina

Mise en page
Gabrielle Lefort
Stéfanie Viens

RÉDACTION

Rédacteur en chef
Julien Faille-Lefrançois

Aide-rédactrice en chef
Virginie Karagirwa

Chef de pupitre culturel
Harold Beaulieu

Chef de pupitre politique
Imen Lajmi

Chef de pupitre société
Florence Savard

COLLABORATEURS
Sophie Ginoux
Phil Lambert
Panagiota Arhontou

L'Organe
2150 Bishop, suite K-240
Montréal, QC
H3G 1M8

ISSN 1916-4947

Imprimé à Montréal par Hebdo Litho

COUVERTURE

Photo : Cynthia Jabre et Milosz Jurkiewicz

Lettre ouverte d'un hors-la-loi

Julien Faille-Lefrançois
redaction@lorgane.org

Cher citoyen honnête,

Inutile de m'en faire le reproche, je sais combien il y a longtemps que toi et moi n'avons pas parlé. Tu sais trop bien à quel point je suis occupé. Nous, les grands de ce monde, avons toujours trop de chats à fouetter. Que nous soyons banquiers, mafiosi, politiciens, spéculateurs ou motards, nous avons trop à faire pour prendre le temps de bavarder. Après tout, c'est sur nos épaules que repose le poids du monde.

Qu'est-ce qui te chicote autant? Tu trouves peut-être injuste de me voir agir au-dessus des lois alors que toi, on te punit à la moindre infraction. C'est vrai qu'à première vue, on dirait une justice à deux vitesses. Pourtant, comme toi, j'ai la conscience tranquille et les mains propres. À l'occasion, il m'arrive de tuer, d'exploiter, de frauder ou de voler, mais heureusement, pour cette sale besogne, j'ai des hommes de main. Nous, les criminels à col blanc, en avons fait notre modus operandi.

Si tu dois t'en prendre à quelqu'un pour le malheur des tiens, fait en sorte que ce soit le véritable responsable. Quand ta voisine est morte par balle dans un vol à main armée au dépanneur du coin, c'est ce voleur de bas étage qui a appuyé sur la gâchette. Je n'y étais pour rien. Lorsque ton cousin s'est chopé une MTS, c'est la prostituée avec qui il a couché qui est à blâmer. Quand ton ami, après s'être enrôlé dans l'armée, et est mort sous le feu des rebelles, je n'y étais pas. Pour ce qui est de ton frère, qui s'est fait matraquer par la brigade antiémeute, je te rappelle que ce n'est pas moi qui ai provoqué les autorités. Je transgresse peut-être la loi, mais, au moins, je sais le faire avec plus de tact.

J'ai tout de même des regrets. Il vaut mieux pour toi de ne pas répéter mes erreurs. De toute façon, là où je me trouve, tout en haut de la pyramide, les sièges libres se font rares.

Le hors-la-loi

Pretty Woman, l'envers du décor

Imen Lajmi
politique@lorgane.org

Une fille, le regard absent, la tête posée sur la fenêtre, était assise dans le bus. Le paysage qui défilait sous ses yeux, sûrement vu des dizaines de fois, n'attirait plus son regard. Elle était jeune, environ 20 ans, et très jolie. Elle chaussait des *Converse* noires, entrouvertes, à moitié déchirées. C'était comme si toute sa vie se résumait à ces chaussures auxquelles elle s'accrochait malgré leur usure. Elle parlait avec deux enfants, âgés respectivement de 5 et 12 ans. Ils lui posaient des questions, lui demandaient si elle voulait aller à l'université. Elle leur répondait qu'elle avait été renvoyée de l'école.

Ils ne comprenaient pas sa réponse, s'entêtaient à la bombarder de questions quant aux études qu'elle désirait poursuivre. Elle avait ce regard blessé, qui les suppliait de se taire. Elle s'appelle Sarah. Un homme qu'elle a rencontré il y a quelque temps lui a demandé de venir travailler pour elle. Il possède un bar, au centre-ville. « Il m'a dit que c'était quelque chose de *fancy*, que belle comme j'étais, il me suffirait de suivre le *beat* et de danser. Il m'a aussi dit que ça payait bien. »

Elle a commencé parce qu'elle voulait aider sa mère, financièrement inapte à s'occuper d'elle et de son petit frère. Et puis, une chose en entraînant une autre, elle a découvert que rendre un service sexuel à quelqu'un était beaucoup plus lucratif que danser à moitié nue sous les projecteurs. Elle explique qu'une fille pouvait facilement se faire jusqu'à 150 dollars de l'heure. Au début ça peut sembler un peu humiliant, mais peu à peu, on adopte une certaine distance. D'après elle, dès qu'on met sur pied une clientèle plus ou moins régulière, les choses deviennent beaucoup plus faciles. Enfin, avec un sourire coquet, elle ajoute que comme Julia Roberts dans *Pretty Woman*, elle n'embrasse jamais un client sur la bouche : « C'est trop personnel ! ».

Sarah ne se fait pas d'illusions. Sa vie n'est pas une comédie romantique hollywoodienne. Elle n'attend pas celui qui viendra la sauver. Comme plus de 10 000 personnes à Montréal, selon les estimations, elle exerce le plus vieux métier du monde.

Toutes les activités liées à la marchandisation du sexe ont connu, ces dernières années, un frappant essor. D'après Richard Poulin, professeur dans le département de sociologie et d'anthropologie de l'université d'Ottawa : « Les femmes et les enfants sont le groupe cible. Les personnes qui sont l'objet de la prostitution proviennent davantage de couches sociales défavorisées, aux revenus précaires et limités, de minorités ethniques, de groupes indigènes, de réfugiés, d'immigrants clandestins, du tiers-monde, des pays déstructurés par leur transition catastrophique vers l'économie capitaliste. Elles sont également davantage des personnes à bas niveau d'éducation, des fugueuses, des individus abusés physiquement, psychologiquement et sexuellement dans leur enfance. Au moment de leur recrutement, elles sont souvent jeunes ».

Photo : Cynthia Jabre et Milosz Jurkiewicz | photo@lorgane.org

Robert fréquente des prostituées, ou *courtisanes* comme certaines se font appeler depuis des années. Il utilise le réseau *Montreal Escort Review Board* (merb.ca), un cercle privé dont les membres partagent les détails croustillants de leurs expériences avec telle ou telle escorte et vantent les méritent de l'une ou critiquent une autre.

> « Une chose en entraînant une autre, elle a découvert que rendre un service sexuel à quelqu'un était beaucoup plus lucratif que danser à moitié nue sous les projecteurs. [...] Une fille pouvait facilement se faire jusqu'à 150 dollars de l'heure. »

Robert est marié. Il s'entend bien avec sa femme, mais éprouve quand même le besoin de recourir aux services d'une escorte une fois de temps en temps. « Je mets environ 10 000 dollars par années entre les escortes et les massages exotiques. » Ce n'est pas tant le manque sexuel qui le motive, mais plutôt le pouvoir sexuel qui se dégage des escortes. Il décide de ce que sa partenaire et lui vont faire, au moment précis où il le désire. Le rapport avec la femme retrouve son ordre dans un monde où beaucoup de femmes n'acceptent plus d'être dominées sexuellement par les hommes. Certains d'entre eux ne sont pas capables de vivre ces changements. L'achat de services sexuels représente une échappatoire efficace.

D'un point de vu légal, le droit canadien sur la prostitution n'a pas beaucoup évolué depuis que le premier Code criminel a prohibé les bordels, ou « maisons de débauche », le proxénétisme et le fait de vivre des fruits de la prostitution. Autant à l'époque que maintenant, la loi n'interdit pas l'achat et la vente de faveurs sexuelles. Toutefois, cette loi n'est que trop rarement appliquée. Il suffit de naviguer un peu sur internet, ou de consulter les pages jaunes pour se rendre compte que les agences d'escorte notamment, sont toujours présentes et prisées. Des acteurs du milieu déplorent qu'il y a longtemps que la plupart des municipalités ont abandonné leur lutte pour l'éradication de la prostitution. Aujourd'hui, c'est vers la réglementation, la remise de permis et, comme dans le cas de tous les établissements commerciaux, la fiscalité que ces mêmes municipalités se tournent.

Les chiffres, quant à eux, continuent de parler d'eux même. D'après les employés de la clinique Stella, dont les services sont exclusivement offerts aux femmes travaillant dans l'industrie du sexe, en 2008, sur 183 prostituées admises, 65 se sont révélées séropositives. De plus, nombreuses sont les travailleuses du sexe qui consultent après avoir subi la violence des clients. Entre ceux qui les violent, et ceux qui les torturent, ces femmes, particulièrement vulnérables, sont souvent laissées pour elles-mêmes.

Aujourd'hui, force est de rappeler que de plus en plus de campagnes publicitaires sont mises en œuvre afin de remédier à cette situation et d'aider les personnes embrigadées dans ce milieu à s'en sortir. Le but est de leur fournir un emploi stable et bien rémunéré afin qu'elles puissent s'assurer un avenir certain.

L'aide à autrui est-elle en voie d'extinction ?

Virginie Karagirwa
assistant.redaction@lorgane.org

Bien que le rapport 2008 de Statistiques Canada montre une baisse de criminalité de cinq pour cent dans le pays, la peur de se faire attaquer reste tout de même présente dans l'esprit de plus d'un. Les gens restent vigilants lorsqu'il fait nuit et qu'ils se retrouvent dans des ruelles mal éclairées ou des quartiers mal réputés. À l'inverse, les endroits publics inspirent souvent un sentiment de sécurité, car même si une attaque survenait, les gens autour réagiraient. Vraiment ? Pas si sûr.

Le 23 octobre dernier, Sandra (*nom fictif*), étudiante de deuxième année en théâtre, l'a découvert à ses dépens. Il était 23 heures passées alors que cette dernière accompagnée, de deux amies, descendait les escaliers mécaniques du métro Guy Concordia afin de se rendre à une représentation de théâtre. Une fois qu'elles sont arrivées à la plateforme menant aux quais d'embarcation du métro, un groupe d'une vingtaine de jeunes, entre 17 et 20 ans, les ont encerclées et ont commencé à les frapper. Selon Sandra, la station était remplie. « J'ai crié à l'aide », explique-t-elle, « alors les gens se sont arrêtés et ont simplement regardé ». Seulement deux hommes, dont l'un d'un âge avancé, ont tenté de s'interposer en vain. Sandra a reçu le plus de coups pour avoir appelé à l'aide. Trois jeunes du groupe l'ont jeté contre le mur, lui faisant perdre l'équilibre, puis plusieurs d'entre eux se sont mis à lui assener des coups de pied à la tête et au visage. « J'étais totalement sous le choque, je ne comprenais plus ce qui se passait et les gens restaient là et m'observaient ». Finalement, un témoin de l'attaque a composé le 911. Sandra était à moitié consciente lorsque la police est arrivée dix minutes plus tard. Quant aux jeunes, ils s'étaient enfuis depuis longtemps.

Face à la justice

La réaction des personnes présentes dans le métro peut être vue par la justice comme de la non-assistance aux personnes en danger. Ce terme définit toute personne témoin d'une situation pouvant mettre en péril la vie d'une autre, mais qui ne lui porte pas secours. Juridiquement, cela peut être puni par la loi. Selon David Chapdelaine, professeur de droit au Collège de Maisonneuve, l'article deux de la Charte des droits et libertés de la personne stipule que tout individu doit venir en aide à quelqu'un en danger. « C'est une obligation de nature civile », ajoute-t-il. Cette loi, en vigueur depuis les années 1970, n'a été utilisée qu'une seule fois, en 2001, dans une plainte contre des policiers de Laval. Par cette loi, une victime peut exiger des personnes coupables de non-assistance réparation pour les dommages qu'elle a subis.

Cependant, Chapdelaine explique que la loi ne peut pas condamner chaque personne qui refuse de s'interposer dans une attaque.

« La réaction des personnes présentes dans le métro peut être vue par la justice comme de la non-assistance aux personnes en danger. Ce terme définit toute personne témoin d'une situation pouvant mettre en péril la vie d'une autre, mais qui ne lui porte pas secours. Juridiquement, cela peut être puni par la loi. »

« On n'est jamais obligé de risquer sa vie pour la vie de quelqu'un », dit-il. « Seulement, il faut être capable d'apprécier tout un chacun et d'appeler le 911 », conclut-il. Le problème pour Chapdelaine reste que venir en aide à une personne en danger, comme dans le cas de Sandra, peut être considéré comme une obligation morale pour certains, mais pas pour d'autres.

Séquelles, le coût de la non-assistance

Depuis son attaque, Sandra, 19 ans, souffre de maux de tête à cause des coups qu'elle a reçus. Elle doit aussi dorénavant porter des lunettes, car sa vision a été endommagée de façon permanente. Trois mois après l'attaque, elle est toujours sous médication et doit prendre des somnifères la nuit, car elle éprouve de grandes difficultés à s'endormir causées par l'anxiété et le stress post-traumatique. À cause de ses angoisses, elle ne peut plus prendre de transport en commun et n'a jamais repris le métro depuis. Songeant à la réaction des gens le jour de l'attaque, Sandra avoue qu'à leur place elle ne serait sûrement pas intervenue, car ils étaient nombreux et plutôt forts. Cependant, elle explique qu'elle aurait appelé le 911 directement. « J'ai perdu toute foi en l'humanité », affirme-t-elle.

Que peut bien pousser une personne témoin d'une agression à ne rien entreprendre ? D'après Dale Robinson, psychologue aux services-conseils et psychologique de l'université Concordia, dans le feu de l'action, la personne témoin pense avant tout à sa propre sécurité. « La première question qu'une personne va se poser est : est-ce dangereux pour moi ? ». Robinson soutient aussi que chacun réagira en fonction de ses habilités, « une personne n'interviendra seulement que si elle pense avoir la capacité de pouvoir intervenir. » Bien qu'elle déplore l'explication suivante, Robinson ajoute que le fait de vivre dans une métropole encourage l'individualisme. « Souvent les gens qui vivent dans des grandes villes sont désensibilisés », elle explique que les agressions ou crimes étant plus fréquents, ils ont moins d'impact sur les gens. « Cela pointe quelque chose sur la façon dont nous vivons », renchérit-elle, « nous devenons plus individualistes ».

Le premier réflexe étant de penser d'abord à sa propre sécurité, il est difficile de prédire la réaction de chacun face à une situation dangereuse. Cependant, Chapdelaine et Robinson conseillent tous deux aux gens d'au moins prévenir la police. Après tout, « les gens ont le pouvoir d'intervenir », souligne Chapdelaine.

Illustration : Yulia Manyakina | illustration@lorgane.org

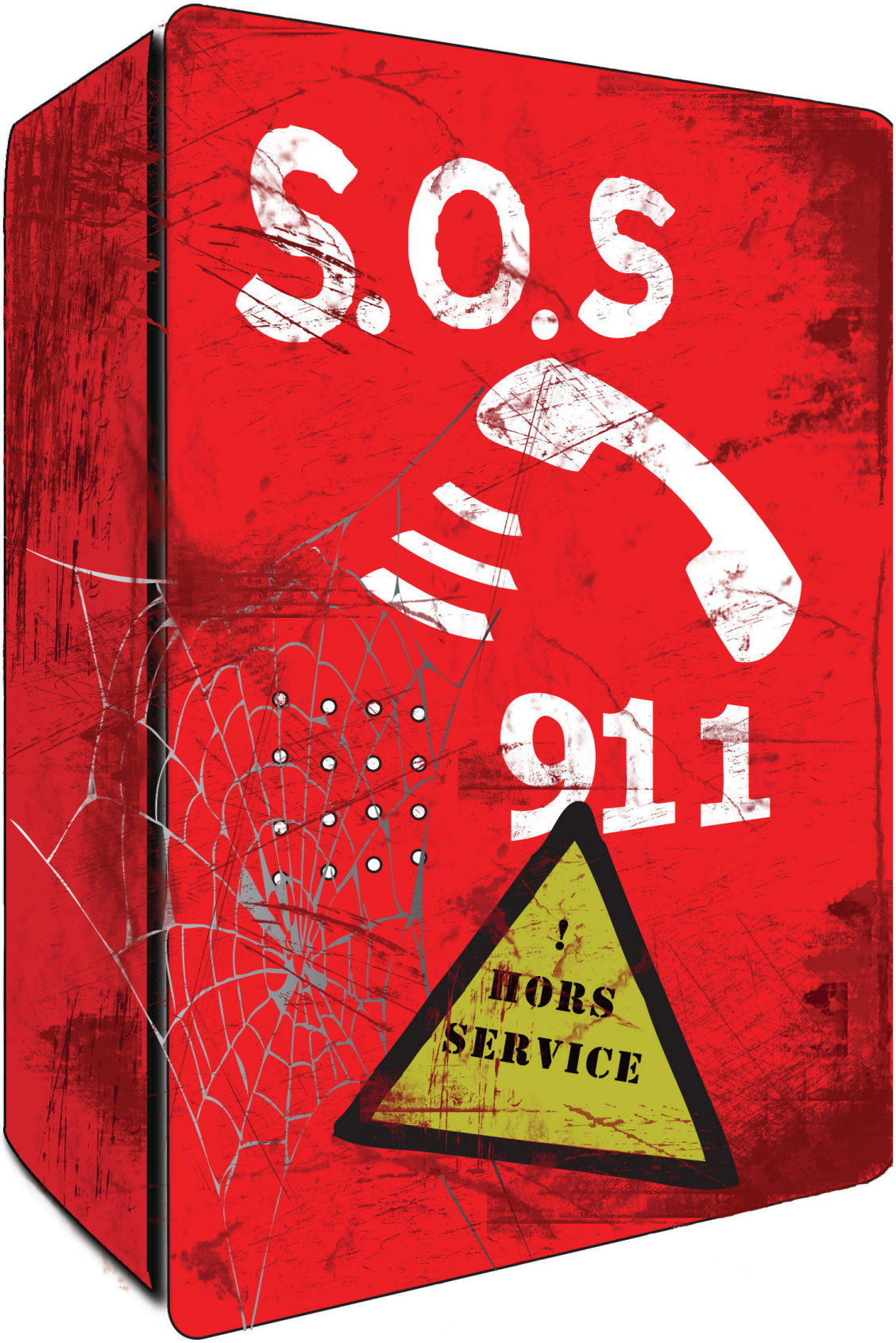
S.O.S
911
!
HORS
SERVICE

L'anticonformisme sur deux roues

Illustration : Myriam Des Cormiers | da@lorgane.org

La bicyclette à roue fixe, communément appelée *fixed gear*, ou tout simplement *fixie,* effectue un retour en force. Avant l'ère du cyclisme moderne et l'apparition du dérailleur, des vitesses et de la roue libre vers 1950, les vélos étaient dépourvus de freins et la roue arrière bougeait constamment. Depuis quelques années, l'utilisation du vélo de type *fixie*, popularisé par les messagers à vélo, a envahi les grands centres urbains de l'Amérique du Nord. Ils congestionnent les rues de Brooklyn. Ils dénivellent les collines de San Francisco à plus de 170 tours par minute. Même sur le Plateau Mont-Royal, ils ne sont plus le propre de la contre-culture du courrier à vélo. Qu'est-ce qui explique l'engouement pour ce type d'engin ? Et, de par sa confection, où le frein reste souvent absent, le *fixed gear* est-il parfaitement légal ?

Phil Lambert
plamb77@yahoo.ca

« Il n'y aucun règlement municipal qui interdit le vélo sans frein. Du moins pour l'instant… » explique le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le porte-parole du module des relations médias du SPVM fait valoir que le phénomène reste encore trop marginal pour qu'il soit nécessaire de légiférer. Et si réglementation il y avait, celle-ci serait adoptée par l'administration municipale, puis appliquée par les forces policières. Même s'il juge l'absence de freins dangereux, le SPVM ne peut faire de corrélation entre la présence des *fixies* et des accidents impliquant des vélos sur la route. Le SPVM ne compile pas de données sur le type de vélos impliqués dans les collisions. Il faut noter que le nombre d'accidents avec blessés graves a augmenté de 22 % de 2007 à 2008. Lorsque questionné sur cette augmentation par rapport à la hausse des *fixed gear* sur les routes de la métropole, le SPVM ne peut ni confirmer, ni infirmer. Le Service de police rappelle toutefois que tous cyclistes doivent respecter les règles de circulation. Il mentionne également que les usagers de *fixies* sont plus souvent mis à l'amende pour l'absence fréquente de réflecteurs et autres dispositifs de sécurité élémentaire sur ces vélos.

« Il faut au moins installer un frein en avant. C'est ce que je conseille à tous mes clients », dit Marissa Plamondon-Lu, la fondatrice de la boutique Bikurious spécialisée en *fixies*. « Sinon, c'est vraiment trop fou et dangereux. Les gens à Montréal conduisent comme des malades », ajoute l'employée de la boutique située sur la rue Amherst.

Fixé dans la limite de la légalité

Si le *fixie* s'avère légal en théorie, sa popularité croissante fait appel au désir d'anticonformisme de ses adeptes. « Les *hipsters* qui cherchent quelque chose de cool, de différent, viennent souvent à la boutique » explique Plamondon-Lu. « Les vélos deviennent presque des œuvres d'art. Et si tu veux, tu peux le faire "matcher" avec ton style » poursuit-elle. Normalement, la plupart des ateliers offrant ce type de vélos permettent aux consommateurs de le monter sur mesure et de personnaliser toutes les pièces : selle, guidon, pédalier, roue, etc. « On peut faire la même chose avec les bicyclettes conventionnelles » note, par contre, Fabrice Boutain, le responsable des communications chez Cyclo Pop. Le préposé admet que l'atelier situé sur la rue Rachel depuis 1992 n'a eu d'autres choix que d'offrir ce type d'engin à ses clients en raison de sa popularité grandissante. « Il y avait une demande. On s'est mis à en vendre. On ne les monte pas directement en magasin, on traite avec un sous-traitant », admet Boutain. Le *fixie* n'étant pas adapté à la conduite de chaque cycliste, Cyclo Pop tente de conseiller le client du mieux qu'il peut, mais, au bout du compte, c'est lui qui décide. Plamondon-Lu, de Bikurious, observe qu'aujourd'hui « les gens sont de plus en plus individualistes […] Avec les iPhone, Facebook et tout le reste, le monde essaie de sortir de l'ordinaire. Les *fixed gear* ont un petit côté *edgy* et ce n'est pas encore tout le monde qui ose s'aventurer sur ces vélos ».

« C'est beaucoup plus organique. Le vélo devient l'extension de tes jambes. On sent beaucoup plus la route » soutient Charles-Mathieu Bergeron, un ancien messager à vélo de 32 ans. « À rouler 40 heures par semaine, la dernière chose que tu veux, c'est arranger des problèmes d'équipement» ajoute l'étudiant en informatique à l'ÉMICA. Le peu d'entretien que requiert le *fixie*, en raison du petit nombre de pièces dont il est constitué, est le premier attrait pour de nombreux messagers envers ce vélo, explique Bergeron. « Une fois le vélo monté, il n'y a plus rien à faire dessus, à part peut-être réparer les occasionnelles crevaisons ».

Que pense l'ancien messager de toute cette frénésie qui entoure le *fixie*? « Bof! Moi, ça ne me dérange pas vraiment. Si le monde est prêt à se familiariser avec sa conduite et qu'il veut mettre le prix (Bikurious détaille ses vélos à partir de 550 $), ce sont de super bons vélos » soutient Bergeron avec la nonchalance propre à ceux ont mis au goût du jour toute une contre-culture.

Tu me fais faire des bêtises dans les rues de Montréal

Chaque année, les messagers à vélo organisent une multitude de courses en toute clandestinité dans les rues de Montréal.

La course des morts n'a rien d'officiel. Elle vise à rendre hommage aux messagers disparus en service. Sans parcours préétabli, elle consiste en une chasse au trésor où les participants doivent résoudre des énigmes. La récompense ? Absolument rien. Il n'y a pas d'argent impliqué, c'est purement symbolique.
« Le dernier messager mort à Montréal s'appelait Nikolas Barkelay. Le 22 septembre 2002, il s'est fait heurter alors qu'il traversait une rue malgré le feu rouge. Il avait 22 ans », rappelle le journaliste Gabriel Béland de *La Presse*.

Autre course bien connue des messagers à vélo, *Beat the Main* vise à parcourir les 11,5 km qui séparent la rue de la Commune et le boulevard Gouin sur Saint-Laurent le plus rapidement possible. Dans ce contre-la-montre où la bière remplace l'EPO, les messagers à vélo atteignent des vitesses de pointe de 42km/h et respectent rarement les règles de signalisation routière. Sans blessure sérieuse, mais plusieurs contraventions plus tard, *Beat the Main* fêtera son dixième anniversaire cette année. ●

La poudreuse et l'adrénaline

La randonnée alpine en arrière-pays est un sport qui demande, en plus d'un grand amour pour le plein air, beaucoup d'organisation. Skier entre amis sur une montagne presque déserte offre son lot de satisfactions, mais ce n'est pas sans risque.

Florence Savard
societe@lorgane.org

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la randonnée alpine en arrière-pays est légale la plupart du temps. Il y a quelques exceptions. Par exemple, lorsqu'elle est pratiquée sur un terrain privé, ou lorsqu'elle est pratiquée dans des sections interdites de montagnes exploitées, et bien sûr, lorsque le randonneur provoque une avalanche qui se déverse sur des routes ou sur des centres de ski.

Pour en manger, de la neige !

Mieux connue sous son nom anglophone, *back country*, la randonnée alpine en arrière-pays (RAEAP) est, pour beaucoup d'adeptes, d'abord expérimentée par le biais des centres de ski : le hors-piste. « Par la suite, tu commences à vouloir plus de poudreuse donc tu sors des limites du centre de ski pour trouver de la neige fraîche. », affirme Fred Lachance, amateur de RAEAP ayant plus de huit ans d'expérience dans ce sport. La poudreuse, c'est d'ailleurs le motif numéro un de la pratique de la RAEAP.

La poudreuse, puis la nature, l'exclusivité des pistes, l'absence de machinerie, de patrouille, d'attente, bref, la liberté. Il n'y a que « toi, ton *crew*, ta neige, tes montagnes » continue Lachance. « Ce que j'adore c'est vraiment le sentiment de liberté, le sentiment d'être le premier à être quelque part où la neige est toute vierge, il n'y a aucune trace, t'es le premier à faire la première trace, t'as le gros sourire, la neige par-dessus la tête. », confie Benoît Labrosse, adepte de la RAEAP depuis plus de onze ans. « Ça ne me dérange pas de faire juste quatre descentes dans ma journée, mais quatre descentes de bonne qualité. », dit Stéphanie Lemieux, mordue de RAEAP et prévisionniste en avalanches au Centre d'Avalanche de la Haute-Gaspésie.

Tous trois préfèrent visiblement skier en back country plutôt que dans une station de ski où la neige est moins abondante, parfois artificielle et damée régulièrement, où il peut y avoir foule, des heures d'ouverture et des pistes tracées de façon permanente. « Moi, j'aime partir longtemps et dans toutes les conditions. Parfois, c'est le gros soleil, parfois il y a un blizzard et il faut que tu deal avec. », raconte Benoît Labrosse. Il est aussi plus satisfaisant de descendre une piste lorsqu'on a monté nous même la montagne plutôt que d'avoir utilisé le remonte-pente selon Lemieux. Cependant, la prévisionniste en avalanches admet qu'il est plus sage de choisir le centre de ski au lendemain d'une longue nuit de précipitations neigeuses.
$Intertitre : Les pieds sur terre

Lors d'une RAEAP, il est possible de partir plus d'une journée, avec ou sans guide, à des endroits où personne n'est jamais allé. Il est possible de se rendre à destination avec de simples peaux de phoque sous les skis pour adhérer au sol incliné. On peut aussi s'y rendre en raquettes, ou bien en motoneige, en hélicoptère ou en avion, tout dépendant de l'endroit. La RAEAP permet le mélange des disciplines, on peut même ajouter de l'escalade dans le parcours. C'est une question d'aptitudes, de goût et de budget. Il suffit d'avoir une bonne condition physique, une assez bonne expérience d'un sport de glisse et d'aimer la nature et l'aventure. « Tout le monde peut pratiquer ce sport. Tu ride selon tes capacités. Il faut juste être logique avec nos connaissances. Si tu ne sais pas où tu vas ou ce que tu fais, tu engages un guide et il te mènera aux endroits appropriés pour ton niveau de connaissances. », explique Fred Lachance.

Il n'existe pas de cours pour la RAEAP spécifiquement. Or, dans le cas où une personne veut essayer le back country sans guide, il lui faut un minimum de connaissances et de matériel. C'est pourquoi des agences comme Vertigo donnent des formations de sécurité en avalanche qui nous apprennent, entre autres choses, à lire les bulletins d'avalanche, à bien réagir à un ensevelissement et à secourir une personne qui en serait victime.

« Une chose est sûre, c'est que le back country peut être dangereux si tu ne sais pas ce que tu fais ! », prévient Lachance. « C'est juste une journée innocente comme ça, mais si les conditions d'avalanche disons, sont vraiment dangereuses, ça peut être une journée désastreuse, faut quand même être bien informé sur la région où tu vas, les conditions d'avalanche, les conditions de montagne, ce qui se passe. », ajoute Labrosse. Tous deux ont déjà personnellement vécu les avalanches et ont suivi des formations de sécurité avancées sur le sujet. À leur avis, tous ceux qui veulent essayer la RAEAP sans guide devraient absolument suivre la formation de base. « Malheureusement, j'en vois des gens pas trop conscients quand je ride. », dit Lachance.

Chaque année, au Canada, en moyenne 15 personnes décèdent à cause des avalanches. Malgré les risques, la pratique de randonnée alpine en arrière-pays est un sport qui, selon ses adeptes, vaut la peine d'être essayé. ●

Illustration : Myriam Des Cormiers | da@lorgane.org

Il y aura un an, en mars prochain, qu'a été lancé un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais Omar el-Béchir pour le rôle qu'il est accusé d'avoir tenu dans les violences au Darfour. Malgré cela, en plus de ne toujours pas être sous les verrous, ce dernier est toujours en poste. Cet échec des lois internationales remet en question leur efficacité et l'absence de forces policières pour s'assurer de punir les fautifs.

Julien Faille-Lefrançois
redaction@lorgane.org

« Nul besoin de nouvelles lois, elles existent. Il suffit de les appliquer » - Mireille Delamarre

Pendant ce temps, au Canada comme aux États-Unis, les gouvernements fédéraux sont soupçonnés d'infraction à la convention de Genève pour des allégations de tortures envers des prisonniers de guerre. Les témoignages s'accumulent, mais les institutions internationales hésitent à porter des accusations.

Comment expliquer ces défaillances ? Le problème ne réside pas avec les lois, croit Mireille Delamarre, responsable de la publication internet Planète Non-Violence. « Nul besoin de nouvelles lois, elles existent. Il suffit de les appliquer ». Delamarre demande une refonte totale des institutions internationales, et estime nécessaire « un grand coup de balai dans la fourmilière de ces institutions ».

L'Occident ne donne pas l'exemple

Les États occidentaux sont loin d'agir en conformité avec les lois internationales, soutient Delamarre. « Deux pays actuellement violent le droit international quotidiennement : les États-Unis et Israël avec la complicité des pays occidentaux comme la France et le Canada. » La militante Web pour la paix reproche aux États-Unis leurs interventions au Moyen-Orient et les pratiques des agents de la CIA, et critique Israël pour ses agissements en Palestine. Delamarre accuse les États-Unis de « magouiller dans les coulisses » des institutions internationales et de justifier leurs agissements pas un « prétexte fallacieux, celui de guerre contre le terrorisme. »

Selon Delamarre, les institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Croix-Rouge internationale faillent à leur mission de veiller au respect de la Convention de Genève. « Au mieux », dit-elle. Ils ne font « rien. Au pire, ils les cautionnent, ceci valant surtout pour le CSONU (Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies). »

Une justice sans homme de main

Bruce Broomhall, spécialiste en droit pénal international et professeur à l'Université de Montréal, déplore quant à lui le fait que la Cour Pénale Internationale ne possède pas sa propre force policière. « J'étais pessimiste au début », admet-il. Cependant, il refuse de balayer du revers de la main l'utilité de la Cour et souligne qu'un certain nombre de personnes ont été mises en détention. « La Cour Pénale Internationale a été appuyée par 110 états membres », insiste Broomhall. « Ce n'est pas rien. »

Les problèmes du droit international viennent en partie de la faiblesse des mesures de vérification selon l'expert. « Il y a des mesures très, très faibles, et d'autres, très, très fortes. » Broomhall donne en exemple de mesures fortes la création d'un comité indépendant pour effectuer les vérifications. « Ça, c'est rare », avertit-il. Plus communément, ce sont des mécanismes faibles qui sont mis en place.

Étant donné sa faiblesse institutionnelle et politique, la Cour Pénale Internationale doit cultiver la coopération des États, explique Broomhall. Afin d'obtenir des appuis, la Cour s'adonne souvent à un pragmatisme qui mine sa crédibilité. Par exemple, plutôt que d'accuser les autorités, « le procureur a tendance à accuser les rebelles. » Quand la Cour enquête sur les crimes d'autorités officielles, c'est rarement un individu haut placé qui est sanctionné. « En principe, ce devrait être la personne qui met en place la politique qui devrait être jugée. » Ce n'est pas toujours le cas, reconnaît le spécialiste.

Illustration : Yulia Mankakina et Myriam Des Cormiers | illustration@lorgane.org

Pour les États voyous, un coup de règle s'impose

Certains acteurs des milieux qui font l'objet d'une enquête ont aussi tendance à se protéger. « Au Congo, un certain nombre de militaires ont été poursuivis. », raconte Broomhall en exemple. « Les militaires ont tendance à mettre l'intérêt des forces armées avant celui de la justice. »

Renverser la tendance

Broomhall déplore le virage qu'a pris la communauté internationale depuis le 11 septembre. Après l'attentat, les institutions et les lois internationales ont perdu beaucoup de leur influence. À cause de leur tradition constitutionnelle, néanmoins, les pays occidentaux « ont tendance à vanter leur performance en termes de droits de l'Homme. » « Ça a le mérite d'en faire la promotion », fait valoir Broomhall, mais leur bilan n'est pas des plus reluisants. « Les pays occidentaux ne sont pas mieux que les autres historiquement ».

Le rôle du gouvernement canadien dans la torture des prisonniers afghans sera-t-il puni ? « Les chances d'avoir des conséquences réelles par rapport à ça sont minimes », croit Broomhall. On parle « potentiellement d'un crime de guerre », ajoute-t-il, mais « c'est la responsabilité du Canada de faire poursuivre les individus concernés. »

Même s'il concède que la Cour Pénale Internationale a ses limites, Broomhall maintient qu'il s'agit d'une « vraie institution, pas un traité inutile ». Le refus de certains États d'accorder un appui officiel à l'institution pourrait expliquer le fait qu'elle soit sous-utilisée. « La Russie, les États-Unis, la Chine et l'Inde ont tous refusé de l'appuyer. Le seul État qui l'a fait dans le Moyen-Orient, c'est la Jordanie », fait remarquer Broomhall. D'autres États, par contre, se sont déjà prêtés à l'exercice. La Cour a notamment enquêté sur des crimes commis par les militaires britanniques en Irak, et Broomhall prévoit qu'elle en fera le suivi. ●

AVIS PUBLIC

Industrie Canada Industry Canada

Un travail qui fait la différence

Chaque jour, des Canadiens et des Canadiennes talentueux travaillent à Industrie Canada à faire une vraie différence dans nos vies. Ils favorisent une industrie canadienne concurrentielle sur le marché économique mondial et soutiennent la croissance des entreprises. Ils élaborent des politiques et des structures qui favorisent l'innovation dans les secteurs de la science et des technologies. Ils mènent des études scientifiques sur les télécommunications et les technologies de l'information. Ils protègent les consommateurs et les droits de propriété intellectuelle. Et ils sont à la recherche de personnes comme vous pour faire équipe avec eux.

Industrie Canada embauche des scientifiques, économistes, ingénieurs, analystes, agents de commerce, examinateurs de brevets, statisticiens, inspecteurs, avocats, comptables, communicateurs, administrateurs, ainsi que des étudiants et diplômés de niveau postsecondaire dans une grande variété de disciplines pour jouer des rôles importants partout au Canada.

Découvrez un travail qui fait la différence.

ic.gc.ca/carrieres

Canada

l'Organe vous invite*

* à vous joindre à son équipe de rédaction | redaction@lorgane.org

Quand l'État s'immisce dans la chambre à coucher

La sexualité humaine est taboue de par sa nature intime et le droit d'un État de superviser la sexualité de sa population est difficile à cerner. Un projet de loi ougandais qui a récemment mis le feu aux poudres est un exemple parfait de cette difficulté pour le gouvernement d'encadrer les pratiques sexuelles.

Stéfanie Viens
infographisme@lorgane.org

C'est en juillet 2009 que des activistes des droits de la personne ont eu vent d'un amendement constitutionnel issu du parlement ougandais à Kampala qui criminalisait le mariage entre personnes de même sexe. Les relations homosexuelles étaient alors déjà illégales dans les lois héritées lors de la colonisation de l'Ouganda par la Grande-Bretagne. Celles-ci avaient été renforcées dans les années 90. Ces lois interdisent les entretiens charnels qui vont « à l'encontre de l'ordre naturel ». Toute conduite homosexuelle est considérée comme un acte de « grossière indécence ».

Un projet de loi qui fâche

Depuis juillet se trament les débuts du projet de loi qui a été déposé par l'Ouganda en octobre dernier. Cette loi fait rager les organisations humanitaires, et condamnerait les auteurs d'actes homosexuels à un emprisonnement à perpétuité. Ceux qui auraient des résultats positifs au test de dépistage du VIH pourraient être condamnés à l'exécution. Les relations homosexuelles avec des mineurs ou les actes homosexuels répétés pourraient aussi être passibles d'une peine de mort. De plus, toute « promotion » de l'homosexualité est interdite, comme celle des organismes faisant la prévention du SIDA et du VIH. Tous ceux qui se passent sous silence les pratiques homosexuelles d'une autre personne peuvent être emprisonnés pour une peine maximale de trois ans. Ils peuvent encourir quatre années supplémentaires s'ils ont aidé, conseillé ou encouragé quiconque à se prêter à un acte homosexuel. Même les Ougandais qui auraient des relations homosexuelles à l'extérieur du pays pourraient être rapatriés en Ouganda et soumis à des peines carcérales.

Ce projet de loi a été approuvé par une majorité des membres du Parlement ougandais, ainsi que plusieurs chefs religieux, qui mettent la pression sur les citoyens pour décourager le soutien aux droits des homosexuels. Les gens s'opposant ouvertement au projet de loi se font accuser de trahison envers leur famille et l'Église. Ils peuvent aussi bien être accusés d'être homosexuels ou pédophiles, l'un étant devenu synonyme de l'autre aux yeux des Ougandais. La population est aussi grandement influencée par les médias qui se mettent de la partie en publiant des articles qui ont pour but d'aider à « reconnaître » les homosexuels pour mieux les dénoncer et dévoilent publiquement le nom des personnes étant confirmées comme homosexuelles. Le Président ougandais Yoweri Museveni aurait aussi influencé l'opinion publique en dénonçant publiquement les cultures européennes et américaines comme étant la source du « style de vie » décadent et immoral des homosexuels.

Deux pays, deux points de vue

Il n'y a pas si longtemps encore que l'homosexualité était illégale au Canada : quarante ans seulement. C'est seulement sous la gouvernance de Pierre Elliot Trudeau, selon le professeur Gilbert Emond du département de sexualité de Concordia, que les actes homosexuels entre adultes consentants en privé ont été décriminalisés. Plusieurs autres pays occidentaux ont ensuite emboîté le pas au Canada. Dans la Charte des droits de l'homme, une clause qui abolit la discrimina-

Illustration : Stéfanie Viens | infographisme@lorgane.org

tion pour cause d'orientation sexuelle est alors entrée en vigueur. Puis ont suivi les droits des conjoints de fait, le mariage et l'adoption des enfants par des parents homosexuels.

Cette différence de perceptions, du Canada à l'Ouganda, reflète une question éternellement débattue : comment l'État juge-t-il de ce qui est une préférence ou une orientation sexuelle acceptable ? Pour ce qui est du Canada, selon Emond, ce serait le consentement. Quand il est question de tendances sexuelles propres à la personne, l'important serait le consentement des gens impliqués. En Ouganda, les actes sexuels menaçants sont ceux qui troublent les valeurs morales des Ougandais, dictées en majorité par l'Église. Plusieurs pays exhibent comme l'Ouganda un conservatisme hérité de la religion, rapporte Emond, et qui se fie surtout à des idées traditionnelles de famille et de productivité au sein de la société. Ce genre de pensées implique que les homosexuels, de par leur inhabilité de se reproduire à travers l'intimité sexuelle, seraient donc nuisibles à la société.

L'Ouganda sous pression internationale

Les réactions internationales à ce projet de loi ont été intenses. Le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni ont fait part de leur opposition à cette loi durant un rassemblement du Commonwealth en novembre dernier. La Suède a menacé de retirer les 50 millions de dollars en fonds qu'elle fournit annuellement en aide à l'Ouganda. Le premier ministre canadien Stephen Harper, ainsi que le ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon, auraient personnellement fait part au gouvernement ougandais de l'opposition canadienne à cette loi, qui défierait les droits de la personne que la nation ougandaise s'était engagée à respecter. La loi violerait l'article 21 de la Constitution de l'Ouganda ainsi que les provisions égalitaires et antidiscriminatoires de la Charte africaine des droits de l'humain et de la personne, que le pays avait signée. Plusieurs organismes humanitaires se sont aussi impliqués dans le débat. L'organisme américain Human Rights Watch se trouve particulièrement touché par ce débat politique, puisqu'il étudie depuis longtemps la perception de l'homosexualité en Ouganda.

L'Ouganda n'est pourtant pas le seul pays à bannir l'homosexualité de la sorte. Plusieurs pays ont des lois visant à punir les homosexuels. Cependant, selon Emond, ce qui attire l'attention dans le cas de l'Ouganda serait la récente arrivée de la loi. Dans ces autres pays, les lois sont en vigueur depuis plusieurs décennies ou encore des centaines d'années et sont continuellement reconfirmées par un conservatisme répandu. L'Ouganda, qui reste non seulement anti homosexuel, propose une nouvelle loi qui fait régresser le pays dans son développement humanitaire. Selon Scott Long du Human Rights Watch de New York, ainsi que Sylvia Tamale, directrice de l'École de Droit de l'université Makerere en Ouganda, le projet de loi serait la tactique politique d'un gouvernement qui se sent menacé. Pour garder le contrôle sur ses citoyens et minimiser les chances de révolte contre l'État, celui-ci utiliserait une pratique qui existe depuis des lunes : celle de diviser la population en stigmatisant l'un des groupes sociaux les plus marginaux, en les positionnant comme étant la source de problèmes sociaux.
Si la loi venait à passer, la stigmatisation des homosexuels ougandais décuplerait. Le Human Rights Watch et l'organisme Aids-Free World

« Les gens s'opposant ouvertement au projet de loi se font accuser de trahison envers leur famille et l'Église. Ils peuvent aussi bien être accusés d'être homosexuels ou pédophiles, l'un étant devenu synonyme de l'autre aux yeux des Ougandais. »

prédisent tous deux un futur glauque pour les citoyens atteints du SIDA ou du VIH. Les Ougandais seront encore plus réticents à se faire tester pour le virus, ce qui ne facilitera ni la tâche de guérir, ni celle de prévenir la propagation du virus ou de la maladie. Outre ces difficultés, il est fort probable que le gouvernement ougandais, de par sa position contre l'homosexualité, déclenche une « chasse aux sorcières ». Les homosexuels ougandais seraient alors forcés de vivre cachés et de réprimer leur orientation indéfiniment.

Cette loi qui devait passer avant la fin de l'année 2009 semble beaucoup moins probable d'après William Tayeebwa, citoyen ougandais et étudiant à Concordia, étant donné la pression des donateurs internationaux sur le Président Museveni. L'aide internationale fournit à l'Ouganda une grande part de son budget. ●

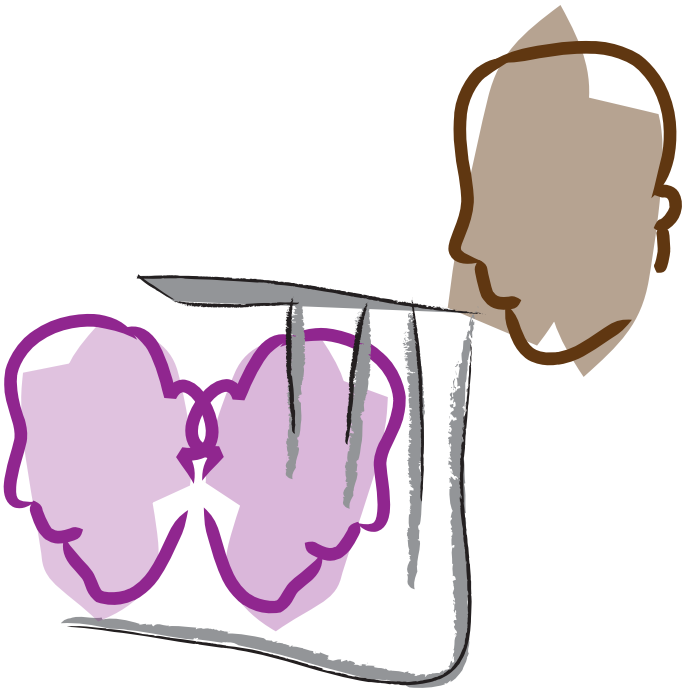

Le « mashup » : une purée de poids

Pour la plupart des gens, le concept de droit d'auteur va de soi. L'idée que la création d'autrui soit sa propriété intellectuelle apparaît, d'emblée, parfaitement juste, équitable et d'une logique indubitable. Or, les valeurs véhiculées par le postmodernisme, principalement le recyclage des idées et la réappropriation intellectuelle, viennent sérieusement brouiller les cartes. L'ère numérique a défoncé toutes les portes que seulement certains précurseurs avaient tenté de forcer. Tout un monde de référence s'est ouvert et de nouvelles formes de création ont émergé.

Harold Beaulieu
culturel@lorgane.org

Photo : Cynthia Jabre et Milosz Jurkiewicz | photo@lorgane.org

Désormais, les consommateurs font aussi office de créateurs. Toute entité culturelle est susceptible d'être prise, remodelée et transformée en une tout autre création originale, soit en un « mashup ». Malgré le fait que toutes ces nouvelles pratiques soient illégales aux yeux des lois entourant le droit d'auteur, elles semblent socialement acceptées. En fait, ses principaux opposants restent une poignée de conglomérats qui détiennent une grande partie des droits d'auteur. Un lourd dilemme, qui alimente les débats.

Concrètement, un « mashup » utilise des extraits sonores, vidéo ou simplement un élément pictural pour créer une tout autre création. Par exemple, en musique, vous prenez une mélodie distincte sur laquelle vous transposez les paroles d'une autre chanson en remixant ce qu'il faut pour que tout soit remodelé ensemble de manière cohérente. En l'écoutant, vous pouvez habituellement clairement distinguer les deux pièces, mais vous êtes devant, dans la mesure où c'est une toute nouvelle façon d'arranger ces éléments musicaux, une création originale. Visuellement, c'est le même principe, comme la sérigraphie : une superposition de divers fragments picturaux. En effectuant un collage de dessins, images ou photographies, vous arrivez à un résultat singulièrement distinct. En ce qui concerne la vidéo, c'est encore la même chose, divers extraits montés ensemble formant une nouvelle séquence vidéo cohérente.

A Remix manifesto

En 2008, le diplômé en production cinématographique de l'université Concordia Brett Gaylor a secoué les concepts de propriété intellectuelle en réalisant RIP : À Remix Manifesto. Le documentaire remet en question tout le fonctionnement et les fondements des droits d'auteur à l'ère du numérique. Le film s'appuie principalement sur un artiste majeur dans le débat entourant les « mashups » musicaux : le DJ américain Greg Gillis, plus connu sous le pseudonyme de Girl Talk. Une pièce de Girl Talk peut contenir jusqu'à une bonne vingtaine d'échantillons musicaux, pratiquement tous issus de morceaux pop contemporains. Or, Gillis y appose un grand travail de remodelage que, mis à part les paroles, le produit final diffère beaucoup des pièces originales. Toutefois, dans le documentaire, Gaylor souligne que si l'artiste se soumettait aux redevances versées aux grands de l'industrie du disque, il en coûterait environ cinq millions de dollars américains seulement pour son premier album.

Ainsi, Gaylor croit que, devant la main de fer des deux lobbies culturels américains, la Recording Industry Association of America (RIAA) et la Motion Picture Association of Ameria (MPAA), contrôlant à eux seuls l'ensemble des grandes maisons de disques, studios de cinéma et autres entités médiatiques, toute une génération de créateurs ont les mains liées. Et ce n'est pas peu dire, le fonctionnement de ces compagnies n'a pas encore su s'adapter réellement aux importants changements encourus par l'ère numérique. Avec le Web, tout un univers s'est démocratisé en un éclair et un ensemble de créateurs se sont retrouvés avec une multitude de ressources et d'outils. Avec les morceaux de musique, logiciels, vidéos, images, une nouvelle position de malléabilité absolue, où les lois n'étaient pratiquement pas appliquées, s'est soudainement ouverte, faisant de ces artisans une génération de criminels.

Emprunter sans voler

Mais, même si la plupart des créateurs s'en sortent généralement sans réel problème légal, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent se confronter à des dilemmes moraux. Pour Isabelle Guimond, une artiste montréalaise en sérigraphie, c'est un choix assez facile : « Je ne me sers que de très vieilles pubs, ou de vieux magazines qui datent des années 50 à 70. C'est vrai que les photographes des magazines Eaton de ces années doivent avoir droit à une certaine reconnaissance, mais ça ne m'empêche pas trop de dormir. Souvent, les photographies de ces magazines ne sont même pas créditées ! » Elle avoue aussi avoir une grande considération pour ses sources : « Dans mes peintures, je me sers parfois de capture d'image provenant de films. Dans cette situation, je choisis toujours des scènes génériques où il n'y a pas de personnage, souvent des paysages ou un bout de route. Par contre, je ne cache pas ma source. Souvent, le titre y fait référence. »

Le principe référentiel est un élément important dans le débat. Dans RIP : À Remix Manifesto, Laurence Lassig, un avocat militant pour l'établissement d'un système de droits d'auteur plus ouvert, le Creative Commons (CC), parle de l'importance de « l'usage juste » (*fair use*). Selon ses dires, on devrait pouvoir « citer » une image, une musique ou une vidéo dans une création originale, et ce, au nom de la liberté d'expression. Or, actuellement, l'utilisation de ces extraits dans un « mashup » ne s'insère pas, aux yeux de la loi, dans ces principes. Là où ça se corse le plus, c'est lorsqu'on s'attarde aux redevances qui devraient normalement être attribuées aux créateurs qui voient leur travail être remodelé. Peut-on être parfaitement à l'aise avec l'idée de vendre un produit culturel créé à partir de l'œuvre d'un autre ?

Laura Pa (un nom qu'elle avoue inspiré par le poète Claude Gauvreau), une autre artiste montréalaise en sérigraphie, croit que le détournement effectué dans la création d'un « mashup » transporte l'œuvre dans une dimension distincte, la dissociant complètement de son contexte original et donc, de ses droits. « Je compare les tonnes d'images créées du siècle dernier, à notre portée, à un langage, immense réservoir culturel, avec lequel on travaille à construire des phrases, des fragments. Redonner du sens aux images, aux sons, aux bruits. Travailler avec les archives comme on travaille avec sa mémoire personnelle, donc travailler dans la mémoire collective. »

Le juste équilibre

Actuellement, le domaine libre, soit les archives légales, prévoit qu'une œuvre est protégée par la loi du droit d'auteur toute la durée de la vie de son créateur et 70 ans après sa mort. Ça ne laisse donc pas une grande marge de manœuvre aux artistes qui veulent retravailler les éléments du passé. Pour en arriver à un équilibre, les solutions sont loin d'abonder. Est-ce que le droit d'auteur est appelé à disparaître ou à changer complètement de visage ? Isabelle Guimont n'a pas la réponse : « Je crois que ça dépend des sphères de création. En musique, avec Girl Talk par exemple, l'échantillonnage est peut-être plus accepté. Ça fait pas mal jaser et il y a des débats qui partent dans les deux sens. Je trouve qu'il y a des pièges de chaque côté. »

Du côté de Laura Pa, c'est un constat plus utopique : « Des fois, il faut se débarrasser de son nom pour s'amuser un peu. Il faut délaisser le fantasme d'auteur. En plus, je crois que les vrais bons artistes trouvent toujours leur compte. » Dans tous les cas, il apparaît clair que la politique de droits d'auteur diverge complètement avec les nouveaux concepts de propriété intellectuelle. Pour les artistes du « mashup », la loi ne répond plus à la réalité et des changements doivent être effectués. Lesquels ? Pour le moment, rien ne semble faire l'unanimité. ●

Haut les mains !

Qui sont les vrais criminels ? Ceux que l'on retrouve sur les affiches de police, les femmes qui font les trottoirs, ou les autorités qui semblent justes, mais qui sont trop souvent corrompues ? Le monde de la musique et du cinéma permet d'exposer les vrais hors-la-loi.

Panagiota Arhontou
chroniques@lorgane.org

The Essential Clash, 2003
The Clash

« When they kick at your front door, how you gonna come? With your hands on your head or on the trigger of your gun? When the law break in, how you gonna go? Shot down on the pavement or waiting in death row? »

Voilà les paroles du morceau *Guns of Brixton* du groupe The Clash, le groupe punk britannique et les vrais *bad boys* du monde musical. Cette chanson expose la colère et la détermination de gens qui doivent recourir au crime afin de survivre et qui paient le prix d'un système judiciaire corrompu avec leur vie. Quand ils chantent « when the law breaks in », on peut se demander : qui sont les vrais criminels? Dans un système économique qui mène des gens directement à la misère, le message est clair : comme de vrais hors-la-loi, on se bat jusqu'à la mort pour survivre. Peu importe si on perd, l'important c'est de se tenir sur ses pieds jusqu'à la fin, comme dans *I Fought the Law*.

The Clash est souvent considéré comme un groupe de voyous anarchiques : mais connaissons-nous vraiment l'ampleur de leur contribution au monde de la musique ou leur quête pour la justice ? Pas vraiment. Ce qu'on se souvient d'eux, mis à part quelques *hits* pop, c'est leur côté *sex, drugs and rock and roll*. Mais penchons nous sur leurs morceaux moins connus, leur son avant-gardiste et leurs paroles poignantes dotées d'intelligence et d'une maturité bien développée : nous avons devant nous un groupe d'un talent vraisemblablement inégalé par nos contemporains.

Certaines de leurs chansons reviennent nous hanter aujourd'hui : qu'aurait été le morceau *Paper Planes* de M.I.A sans le rythme de *Straight to Hell* ? Rien de plus que le son de revolver et de caisse enregistreuse sur des paroles intéressantes, mais répétitives. *Straight to Hell* est en fait une critique envers la mondialisation de la pauvreté. Des générations entières de jeunes sont déplacées, quittant la sécurité de leur village pour entrer dans l'enfer du monde occidental. Voilà le génie du groupe; exposer les mots de la planète sur un rythme innovateur.

Dans beaucoup de leurs chansons, la guitare électrique puissante reflète la détermination et la rapidité de mouvement d'un hors-la-loi. Lancez la pièce *Police on my Back* sur votre lecteur mp3, enfilez vos espadrilles et partez à la course. Vous verrez que la guitare entraînante mènera vos pieds plus loin et plus vite que vous n'aurez pu vous l'imaginer; c'est ce qui arrive quand l'adrénaline prend le dessus sur la peur.

Si vous ne possédez aucun album du groupe, la compilation *The Essential Clash* est un bon début. L'album *Sandinista* est sûrement le choix numéro un du public, mais *The Essential Clash* démontre l'ampleur et la variété de leur talent musical. Au cours de leur carrière, ils ont défini le punk, touché au ska, joué avec le reggae, expérimenté avec le country. On peut même détecter des traces de soul à certains endroits.

Écouter la compilation nous fait voyager à travers toutes les phases de leur vie et des nôtres : perdu ta blonde ? Écoute *Train in Vain*. Ta carrière ne décolle pas ? *Career Opportunities* est bien placé. Envie de planer sur un canapé ou dans un hamac ? *Bankrobber* marche bien. Le goût de visiter le fond d'un *mosh pit* te prend ? *White Riot* est pour toi. Tout le monde y trouve quelque chose dans cette compilation de leur plus grand succès.

C'est vrai que vers la fin de leur carrière, on les voit ralentir, leur son est plus calme, moins rapide. Mais ils deviennent plus créatifs, expérimentant des sons avant-gardistes comme dans les pièces *This is Radio Clash*. The Clash n'est pas seulement un groupe de vagabonds punk, ce sont des musiciens talentueux et explorateurs.

The Clash, que serait le monde de la musique sans vous ? Emmerdant. Et beaucoup plus triste.

Photos : amazon.com et avenuezero.ca

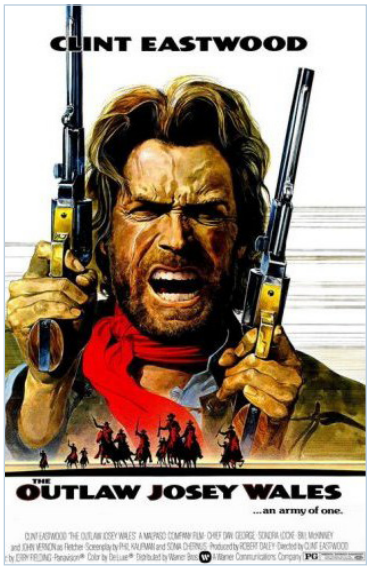

The Outlaw Josey Wales, 1976 (Clint Eastwood)

Un fermier innocent est attaqué pendant que sa maison et sa famille sont anéanties. À son réveil, il doit enterrer sa femme et son enfant. Quand la guerre civile ravageant les États-Unis cogne à sa porte, Josey Wales est assoiffé de vengeance.

Ensuite vient le générique d'ouverture où on voit des hommes s'entre-tuer sur une musique agressante pour l'oreille. Assez lourd, pour une intro qui semble durer 9 heures, et non 9 minutes. Et voilà le seul bout du film méritant la poubelle : le générique.

Les enjeux sociopolitiques et économiques de la guerre américaine, un gouvernement corrompu qui mène des hommes innocents à la mort et qui place les vrais criminels au pouvoir : voilà ce qui mène Josey Wales à devenir un hors-la-loi qui fait trembler le pays. Les images macabres de violence ne sont nullement gratuites. Elles sont balancées avec des scènes d'un calme soulageant, aidées par la présence d'un indien sympathique et bienveillant.

Comme dans la plupart des films western, les femmes sont souvent la proie d'agresseurs saouls et psychotiques, mais ici elles retroussent aussi les manches et font preuve de courage et d'ingéniosité. À travers le sang, un message de paix parvient à émerger du film avec une force surprenante. Le scénario est bien organisé et les images sont bien tournées. Ne serait-ce que pour le manque d'effets spéciaux adaptés à nos goûts modernes et quelques bouts de dialogue ou de pauses mal placés, on ne se croirait pas en train d'écouter un film qui a presque 35 ans déjà. La fin fait étrangement penser à celle de Cold Mountain on peut en conclure que les écrivains d'aujourd'hui manquent d'ingéniosité et de créativité. Chapeau à Clint Eastwood pour une réalisation impressionnante et un personnage bien incarné.

Young Guns, 1988 (Christopher Cain) / Young Guns II, 1990 (Geoff Murphy)

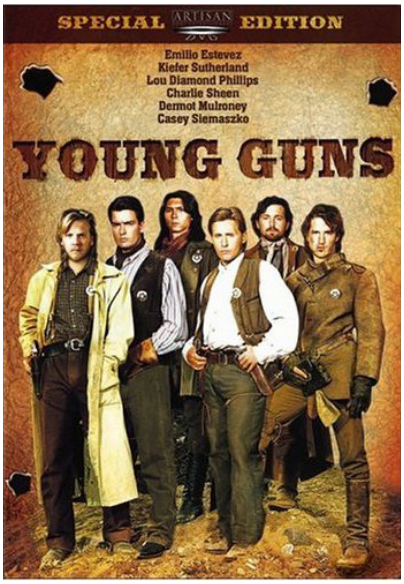

Que dire de l'incarnation hollywoodienne en deux tomes de Billy the Kid, l'hors-la-loi le plus redouté de l'histoire américaine ? Le premier est bien fait. Le second est une déception.

L'histoire est bonne : après l'assassinat de leur maître, un groupe de jeunes reçoivent chacun un poste de député afin de légalement obtenir justice. Mais William Bonney, ou Billy the Kid, a d'autres plans en tête.

La liste d'acteurs au tout début de leur carrière est étonnante : Charlie Sheen, Kiefer Sutherland, et le très cher Lou Diamond Phillips, peu reconnu, mais qui dépasse la bande en talent. Emilio Estevez est au sommet de sa forme, incarnant Billy the Kid avec un rire psychotique et un regard perçant qui reste gravé dans la mémoire... et c'est au grand étonnement de tous ceux et celles qui, quelques années plus tard, riront de lui (et non avec lui) dans les séries des Mighty Ducks. Mais il faut donner à césar ce qui est à césar : Emilio Estevez fait quand même bien son boulot (dans ce cas-ci).

Le premier tome de Young Guns est succulent... Le second est comme un morceau de fromage pourri. Il pue au nez! Ça brise le coeur de voir que même après une hausse évidente des budgets, plus d'effets spéciaux, et la publicité générée par le succès Blaze of Glory de Bon Jovi, le second tome de Young Guns n'arrive pas à égaler la qualité du premier. Il a certainement bien fait au box-office étant donnée la bonne campagne de marketing, mais pour les vrais cinéphiles, il fera des déçus. Preuve que l'argent ne fait pas le bonheur des amateurs.

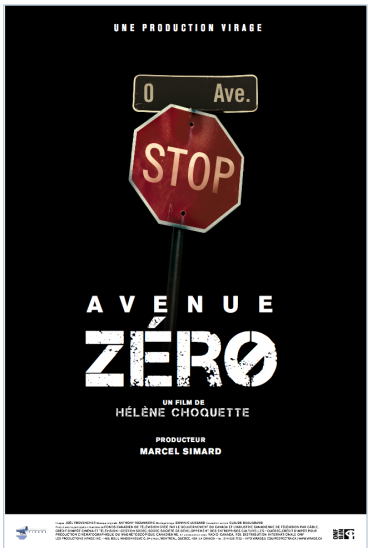

Avenue Zéro, 2010 (Hélène Choquette)

Imaginez une fillette se faire dire que si elle ne couche pas avec des hommes pour de l'argent, non seulement on la tue, mais on tuera sa famille aussi. Imaginez cette jeune fille 10 ans plus tard, droguée et faisant le trottoir dans un autre pays. Avenue Zéro est un documentaire sur un des pires fléaux de l'humanité : celui du trafic humain. La redoutable réalisatrice Hélène Choquette démontre que des crimes contre l'humanité sont commis de façon systématique sur le sol canadien.

À première vue, les prostitués et revendeurs de drogue sont souvent perçus comme des drogués et alcooliques ayant fait la paix avec leur sort. Si on gratte la surface, on voit apparaître un système d'esclavage lucratif, gardé en place par un réseau de transport et de proxénétisme bien organisé. C'est fabuleux de savoir que des gens acceptent de l'argent pour transporter d'autres personnes sans poser de question. Également fabuleux de savoir que les motels à quelques minutes du Campus Loyola de Concordia sont remplis de jeunes mineures droguées, qui vendent leur corps à longueur de journée. Superbe de savoir que les propriétaires gardent les yeux fermés pour s'emplir les poches. La raison d'être de ce film est de sensibiliser le public : un travail qui sera ardu. Une femme présentée dans le documentaire dit que les gens veulent garder les yeux fermés sur la situation, mais que le trafic humain est bien parmi nous. Elle n'a pas tort : pendant que les films d'horreur font salle pleine, les sièges de l'ONF sont vides.

En marge !

Sophie Ginoux
sophie@lagodasse.net

On se dit souvent que notre société a tendance à uniformiser tous ceux qui la composent. Globalisation, mondialisation, village planétaire; mais aussi McDonald, Coke ou Nike. Voilà pourquoi cette chronique va sortir de ses sentiers battus et nous montrer d'autres horizons, fictifs ou non.

Les nations obscures, de Vijay Prashad
Éditions Écosociété, 20 janvier 2009
360 pages, 28 $

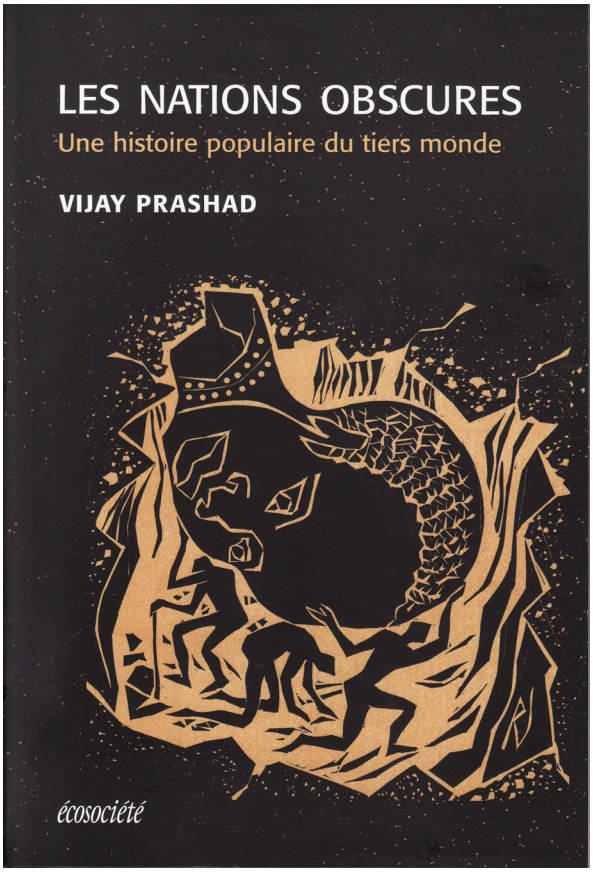

Alors que tous les yeux se tournent en ce moment vers Haïti, un pays dévasté par les désastres naturels, mais souffrant aussi en tout temps de la faim et de la soif, voici un livre qui s'intéresse au tiers-monde, dont nous ne connaissons d'ordinaire que les vicissitudes économiques et politiques. Car le tiers-monde ne se résume pas au manque d'eau potable, de nourriture, d'éducation ou de démocratie. À ses débuts dans les années 1920, cette appellation symbolisait en effet un rêve, le projet d'une vie meilleure après l'émancipation postcoloniale. Une idée qui a par la suite fait du chemin, puisqu'en 1955 est né le mouvement des non-alignés, qui avait pour but de promouvoir la liberté, la fraternité et l'anti-impérialisme. L'histoire nous a ensuite prouvé combien de si beaux idéaux ont pu être mis à mal par des politiciens véreux, une bureaucratie omniprésente, le poids des traditions et les coups du destin. Des drames ont ainsi été vécus sur tous les continents, de New Delhi à Buenos Aires, en passant par Singapour et Belgrade. Même si le projet qui les portait a donc été un échec, les pays du tiers-monde ont enfin une histoire. Moins glorieuse et fanfaronne que celle de certains États occidentaux, peut-être, cette histoire est digne d'intérêt et nous permet de comprendre quels ont été leurs parcours et ce qu'ils vivent réellement aujourd'hui. Un excellent livre, très documenté.

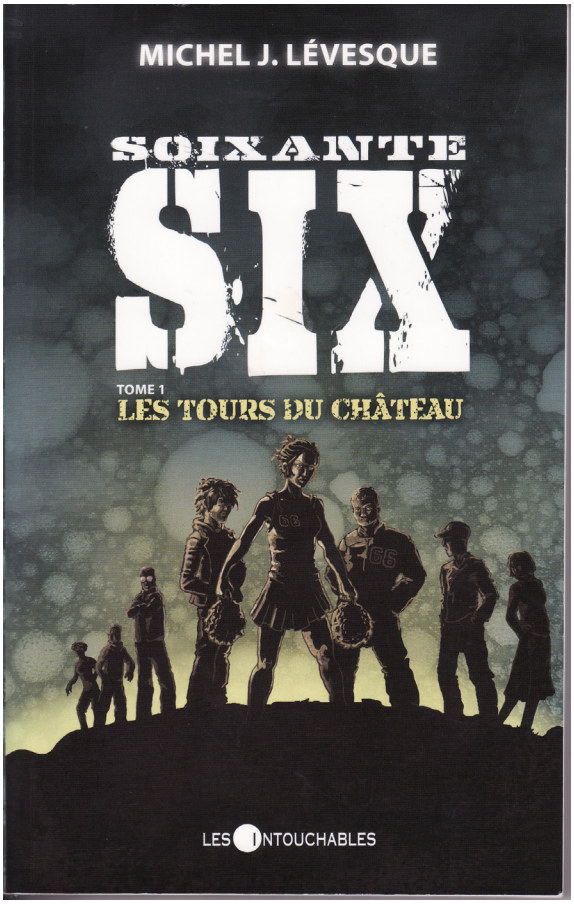

Soixante-six, de Michel J. Lévesque
Éditions Les Intouchables
Environ 250 pages par tome, 14,95 $

Dans un répertoire plus joyeux, Michel J. Lévesque, qui s'est déjà démarqué depuis quatre ans avec des séries jeunesse ayant remporté des prix et un franc succès en librairie, a publié à l'automne 2009 une nouvelle saga au nom évocateur de Soixante-six. Oui, ce chiffre vous fait bien sûr immédiatement penser au diable, qui prend ici les traits de deux univers parallèles : une ville « laboratoire » dans laquelle on séquestre 66 adolescents en les manipulant mentalement, et une autre qui voit ses habitants touchés par une maladie qui les transforme en zombies affamés. De jeunes héros découvrent ces deux réalités et commencent à s'y opposer dans ce début de série haletant mêlant le genre du road movie au fantastique. Quant au triangle amoureux qui se révèle au fur et à mesure des pages, il ajoute ce petit rien qui fait en sorte qu'on ne peut plus s'arrêter de lire jusqu'à la dernière page. Très prometteur.

Tuer Vélasquez, de Philippe Girard
Éditions Glénat Québec, automne 2009
192 pages, 19,95 $

Dans un format plus petit que la normale, mais avec près de 200 pages, voici le dernier-né de Philippe Girard, que l'on connaît sans doute davantage dans le grand public comme membre fondateur de l'écurie mécanique générale que comme bédéiste. Pourtant, il a déjà remporté plusieurs prix prestigieux un peu partout et a un talent incroyable, comme le prouve ce roman graphique au style affirmé et très original. Inutile de rechercher dans cet ouvrage les couleurs, les fondus et un découpage important. Non, ici, le trait est droit, gras, presque caricatural. Il se présente dans six cases gentiment rangées sur chaque page. On se dirait presque revenus dans certains fanzines des années 1970. Et c'est le cas, après tout, parce que l'histoire que relate Philippe Girard est celle d'un adolescent qui, comme d'autres de sa paroisse, a été abusé sexuellement par un prêtre catholique. Un adolescent qui a depuis grandi, mais n'a jamais oublié et a, quelque part, conjuré le sort en réalisant cet ouvrage. Car il s'agit bien du bédéiste lui-même dans ce livre à la fois dur et tendre, tanguant entre le drame et l'espoir avec une habileté et une sincérité déconcertantes. Une belle réussite.

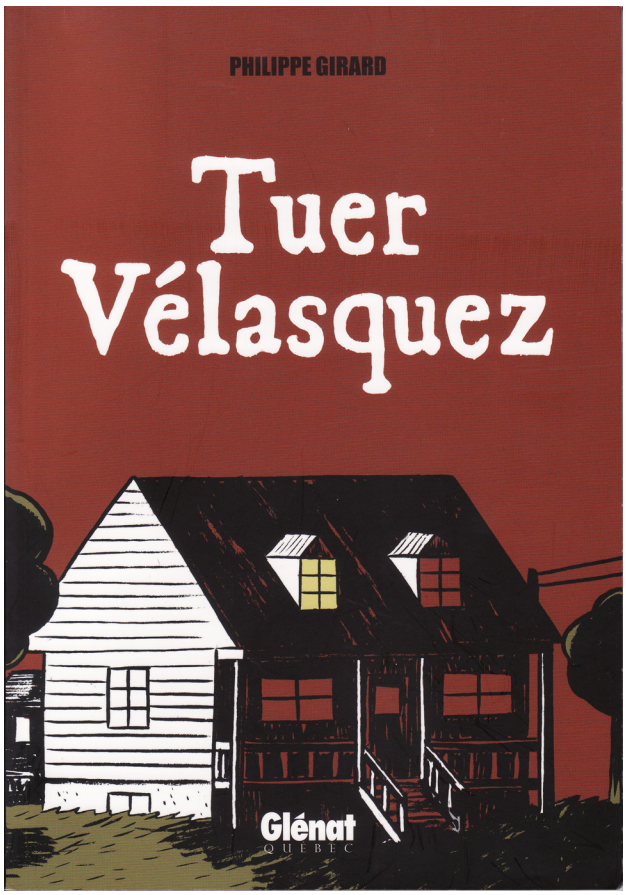

Photos : Cynthia Jabre | photo@lorgane.org

#42 | Jeune équipe dynamique dotée d'un gros organe cherche H/F pour s'en occuper. Mise en page, illustration, journalisme, comptabilité, gestion, photo, web, communication... Toutes orientations acceptées. Doit-être propre, pas trop bien dans sa tête et d'apparence jeune. Pour relation intime, seul ou en groupe et dans un objectif de plaisir commun. Nouvelles expériences acceptées. Ouvert aux propositions et vices créatifs. Avec ou sans références.
514-848-2424 #7936 - redaction@lorgane.org.